

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 15 Janvier 2019 -20h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : /

Membre(s) absent(s) : Mme Sylvie ANDRÉ

SDE 03 – MODIFICATION STATUTAIRE ET ADHÉSION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE TRONCAIS

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune de Boucé au SDE03, Syndicat Départemental d'Énergie regroupant 314 communes de l'Allier.

Le SDE 03 étend son action à deux compétences optionnelles, le Gaz Naturel Véhicule et l'Hydrogène, et deux activités complémentaires, le suivi énergétique des bâtiments publics et la planification énergétique territoriale. Une modification des statuts est donc nécessaire.

De plus, le SDE 03 a reçu une demande de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais qui souhaite adhérer au titre de la compétence Eclairage Public et qui envisage également de confier au SDE l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Les membres du conseil municipal approuvent cette modification statutaire et l'adhésion de la communauté de communes à l'unanimité des membres présents.

C.C.A.B. – PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle la réunion publique du 30 novembre dernier et informe le conseil municipal des réunions qui se sont déroulées entre la commission communale chargée de l'aménagement du bourg et le bureau d'étude Truttmann/Lespiauqc.

Le Conseil départemental subventionnera ces travaux à 30% sur une enveloppe globale de 506 308 Euros HT maximum. Cependant, au vu des dernières estimations du bureau d'étude, le coût des travaux s'élèverait à 670 000 Euros HT.

En complément de l'aide apportée par le conseil départemental, des demandes de financements seront déposées auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional (Plan ruralité), de la communauté de communes via le fonds de concours, ainsi qu'une demande au titre des amendes de police. D'autres organismes ou associations vont également être sollicités : la caisse locale du Crédit Agricole, l'Office National des Anciens Combattants (ONAC), le Souvenir Français.

Après échanges et délibération, le conseil municipal autorise Mme le Maire :

- A lancer le marché public des travaux sur la totalité des travaux à réaliser mais avec une tranche optionnelle sur le secteur de l'église.
- A déposer toutes les demandes de subventions auxquelles la commune peut prétendre.

SACPA 03 – PROPOSITION DE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE FOURRIÈRE ANIMALE

Afin de répondre aux obligations légales des communes concernant la prise en charge des animaux errants ou en état de divagation sur la voie publique, l'ancienne Communauté de Communes Varennes Forterre avait passé un contrat de prestation de service avec la société SACPA qui intervenait sur toutes les communes du territoire. Ce contrat, qui a pris fin le 31 décembre 2018, n'a pas été reconduit par la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire. Pour continuer à bénéficier de ce service, les communes doivent donc faire appel individuellement à la société SACPA. Le cout de cette prestation est de 1,39€ TTC par habitant. Le conseil municipal, considérant que ce tarif est trop

élevé, ne souhaite pas adhérer et émet le souhait qu'un tarif puisse être négocié par la communauté de communes au titre de la mutualisation.

Des renseignements seront demandés auprès de la SPA de Brugheas pour savoir dans quelles conditions un animal pourrait être recueilli au refuge si la commune se chargeait du transport.

TRAVAUX DE SABLAGE AU STADE

Le Maire explique qu'afin d'améliorer la structure des terrains de foot qui sont très gras, il est nécessaire de procéder régulièrement à leur entretien par un sablage. Le devis établi par la société MTP pour les deux terrains (terrain principal et terrain d'entraînement) s'élève à 2 400 Euros TTC. Le conseil municipal accepte ce devis. La sableuse sera prêtée par la Mairie de Varennes sur Allier

Par ailleurs, à la demande du club de foot, la Mairie a financé l'achat de grillage qui sera posé sous les mains courantes autour du terrain. La pose sera effectué par les membres du club.

ÉTUDE DE DIFFÉRENTES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire donne lecture de plusieurs courriers d'associations nationales qui sollicitent la commune pour le versement de subventions pour leur budget 2019.

Après concertation, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes car elles ne répondent pas au critères d'éligibilité pour obtenir une subvention communale.

QUESTIONS DIVERSES

Véhicule électrique : le Maire informe les élus de l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de type Kangoo ZE pour un montant de 1 453 Euros TTC. Un contrat de location de batterie sera contracté auprès de la DIAC.

Vente véhicule : le fourgon Renault Master a été vendu à un particulier pour un montant de 700 Euros.

Vidange étang : il convient de prendre contact avec le service de la DDT afin de connaître les recommandations à suivre pour la vidange de l'étang.